

Conditions Générales de Vente et d'Utilisation **BREIZHGO CAR INTERURBAIN – ILLE ET VILAINE**

Les présentes Conditions Générales et de Vente et d'Utilisation (ci-après les CGVU) ont pour objet de déterminer les conditions d'accès et règles d'utilisation dans lesquelles les transporteurs du réseau BreizhGo en Ille et Vilaine fournissent un service de transport en cars interurbains et d'achat de titres de transports.

L'Utilisateur doit prendre connaissance des présentes CGVU, disponibles à l'espace KorriGo de Rennes (19 Place de la Gare), à la gare routière de St Malo (Avenue Anita Conti) ou de Fougères (6 rue des Frères Deveria) et sur BreizhGo.bzh.

En cas de désaccord avec les CGVU, aucun achat ne pourrait être effectué par l'Utilisateur.
Lors de l'utilisation de ces services, l'Utilisateur est réputé accepter les conditions générales de vente et d'utilisation.

Les transporteurs se réservent le droit de refuser l'accès ou d'exclure, sans préjudice de tout dommage et intérêt pour l'Utilisateur et sans notification préalable, tout Utilisateur qui ne respecterait pas les présentes CGVU.

1. Titres de transport

Pour voyager sur le réseau BreizhGo, l'Utilisateur doit obligatoirement être en possession d'un titre de transport en cours de validité et validé ainsi que de ses justificatifs (d'âge et/ou statut) le cas échéant. L'achat d'un titre ne garantit pas une place dans le car.

a. Dispositions communes

Validation et/ou présentation obligatoire à la montée.

Les titres nominatifs sont personnels et non cessibles. Les titres non nominatifs sont non cessibles une fois validés.

b. Dispositions particulières

Titre unitaire : ce titre permet de réaliser un trajet le jour même de l'achat sur une Origine/Destination (O/D) (sur les lignes à tarif par tranches kilométriques) ou sur une ligne (sur les lignes à tarif unique). Les correspondances ne sont pas permises. Ce titre se matérialise sous la forme d'un titre papier ou dématérialisé via l'application BreizhGo m-ticket (sur m-ticket : plein tarif et -26 ans uniquement). Sa durée de validité est de 2h après la première montée.

Il est décliné aux usagers en version : plein tarif, jeune -26 ans, solidaire et -12 ans accompagnés.

Carnet de 10 titres unitaires : ce titre permet de réaliser 10 voyages sur un trajet défini : une O/D (sur les lignes à tarif par tranches kilométriques) ou une ligne (sur les lignes à tarif unique). Les correspondances ne sont pas permises. Ce titre se matérialise sous la forme d'un billet sans contact, ou porté sur carte KorriGo ou dématérialisé via l'application BreizhGo m-ticket (sur m-ticket : plein tarif et -26 ans uniquement).

Il est décliné en version : plein tarif, jeune -26 ans et solidaire.

Abonnement mensuel : l'abonnement mensuel est délivré pour un trajet sur une O/D (sur les lignes à tarif par tranches kilométriques) ou sur une ligne (sur les lignes à tarif unique). Les correspondances entre lignes au sein du réseau BreizhGo ne sont pas permises. Ce titre se matérialise sur carte KorriGo. L'abonnement mensuel est disponible à la vente 2 mois avant, à compter du 20 du mois. L'abonnement est valable sur un mois calendaire (du 1^{er} au dernier jour du mois). Il est décliné aux usagers en version : plein tarif et jeune -26 ans.

Abonnement annuel : l'abonnement annuel est délivré pour un trajet sur une O/D (sur les lignes à tarif par tranches kilométriques) ou sur une ligne (sur les lignes à tarif unique). Les correspondances entre lignes au sein du réseau BreizhGo ne sont pas permises. Ce titre se matérialise sur carte KorriGo nominative.

L'abonnement annuel est valable 12 mois à compter de la date de début de validité. A la fin des 12 mois, le voyageur doit réaliser une nouvelle demande d'abonnement, l'abonnement n'est pas à tacite reconduction.

Il est décliné en version : plein tarif et jeune -26 ans.

Carte scolaire+ : elle donne la possibilité aux élèves titulaires d'un abonnement scolaire BreizhGo d'utiliser l'offre commerciale (grand public) en dehors des trajets depuis ou vers leur établissement scolaire. Cette offre se matérialise par une carte donnant droit à la délivrance à bord d'un titre gratuit. Cette offre n'est pas valable durant les vacances scolaires d'été.

Titre scolaire+ : ce titre gratuit est délivré à bord et valable uniquement sur présentation de la carte scolaire+ ou de la carte KorriGo chargée du profil scolaire+.

Pour les titres BreizhGo + réseaux urbains (STAR et MAT), les présentes CGVU s'appliquent pour la partie voyage BreizhGo. Les CGVU du réseau urbain concerné s'appliquent pour la partie voyage urbain.

2. Tarification

a. Principes généraux

- Hiérarchisation du réseau :

Les tarifs par tranches kilométriques s'appliquent aux lignes suivantes :

- . La ligne Rennes/Pontivy (Cf CGVU propres à cette ligne)
- . 1 a et b Paimpont – St Thurial – Rennes
- . 3 La Guerche – Châteaugiron – Rennes
- . 5 Grand Fougeray – Rennes
- . 7 Dinard – Rennes
- . 8 a St Pierre de Plesguen – Tinténiac – Rennes
- . 9 a Fougères – Rennes
- . 10 Pipriac-Rennes

Sur les autres lignes, les tarifs uniques s'appliquent.

L'ensemble des tarifs est disponible sur le site BreizhGo.bzh, ils sont indiqués en euros toutes taxes comprises et sont révisables sur décision du Conseil régional de Bretagne.

Chaque titre est délivré pour un trajet donné et ne permet pas d'utiliser n'importe quelles lignes du réseau BreizhGo.

b. Réduction

Des réductions peuvent être accordées :

- Aux personnes de moins de 26 ans :

Réduction valable jusqu'à la date anniversaire des 26 ans, sur présentation d'un justificatif d'âge : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour.

- Aux personnes en situation difficile (tarif BreizhGo Solidaire) :

Pour pouvoir bénéficier du tarif BreizhGo Solidaire, une demande de carte est à effectuer au préalable sur le site www.breizhgo.bzh. Cette carte sera à présenter lors de chaque opération d'achat et de contrôle des titres.

- Aux accompagnateurs des personnes en situation de handicap :

Accès au tarif BreizhGo Solidaire pour l'accompagnateur sur simple présentation de la carte mobilité inclusion de l'accompagné (ou carte d'invalidité ou de priorité ou de stationnement encore en vigueur).

Les usagers doivent se munir d'un justificatif d'âge et/ou de statut qui pourront être demandés au moment de la montée ou pendant un contrôle (conducteur/contrôleur).

c. Gratuité

Pour les enfants de 0 à 4 ans inclus, une gratuité est accordée aux enfants voyageant avec un adulte (18 ans et plus) disposant d'un titre de transport payant valide (dont abonnement).

Pour les enfants de 5 à 11 ans inclus, une gratuité est accordée aux enfants voyageant avec un adulte (18 ans et plus) disposant d'un titre de transport payant valide (hors abonnement).

Cette gratuité est valable dans une limite de 2 enfants par adulte.

Un justificatif d'âge de l'enfant doit pouvoir être présenté au moment de la montée ou pendant un contrôle : pièce d'identité avec photo.

A la montée à bord, un titre gratuit sera distribué à l'enfant.

3. Canaux de distribution

a. A bord des cars

- Titres disponibles :

- Titres unitaires (plein tarif, jeune -26 ans et solidaire)
- Titres gratuits sous conditions : scolaire +, - 12 ans

- Modalités de paiement :

. acceptés : espèces (faire l'appoint dans la mesure du possible), carte bancaire dans les véhicules équipés, application sans contact dans les véhicules équipés, chèques.

La vente à bord n'est pas possible aux arrêts Gare routière de Rennes, St-Malo et Fougères aux horaires d'ouverture des guichets.

b. Points de ventes agréés BreizhGo

- Titres disponibles selon le point de vente : titres unitaires (plein tarif, jeune -26 ans et solidaire), carnet de 10 titres unitaires (plein tarif, jeune -26 ans, et solidaire), titres gratuits

sous conditions : - 12 ans, abonnements mensuels (plein tarif et jeune -26 ans) et abonnements annuels (plein tarif et jeune -26 ans)

Les points de vente BreizhGo sont libres de fixer les moyens de paiement acceptés.

Liste des points de vente : consultable sur www.breizhgo.bzh

c. Sur Smartphone : via Breizhgo m-ticket

Les CGVU propres à l'application BreizhGo m-ticket s'appliquent. Celles-ci sont consultables sur l'application.

- Titres disponibles : titres unitaires plein tarif et jeunes -26 ans, carnet de 10 titres unitaires plein tarif et jeunes -26 ans
- Modalités de paiement :
 - . accepté : carte bancaire sur l'application BreizhGo m-ticket

d. Par voie postale

- Titres disponibles : abonnement annuel (plein tarif et jeune -26 ans)
- Modalités de paiement : voir le formulaire « abonnement et réabonnement annuel »
- Adresse du destinataire : Espace KorriGo, 19 place de la Gare, niveau 0, 35000 Rennes

e. Via les canaux de vente SNCF

Concerne uniquement les lignes :

- 7 Dinard-Rennes
- 9a Rennes-Fougères

Précisions en paragraphe 6.

4. Contrôle

Des contrôles peuvent être opérés à tout moment par les agents désignés par l'exploitant du réseau. Pour en savoir plus, consulter le règlement des transports interurbains disponible sur BreizhGo.bzh.

5. Services après-vente

a. Perte, vol, dégradation ou dysfonctionnement du support

- Carte KorriGo :

En cas de perte, de vol ou de dégradation une nouvelle carte KorriGo pourra être délivrée pour un coût de 8€ à la charge de l'Utilisateur.

En cas de dysfonctionnement avéré une nouvelle carte KorriGo pourra être délivrée gratuitement.

La demande de duplicata est à effectuer par l'Utilisateur au guichet de l'Espace KorriGo de Rennes 19 Place de la Gare 35000 RENNES ou via le formulaire en ligne disponible sur le site BreizhGo.bzh.

Les titres cars BreizhGo tels que les abonnements mensuels ou annuels pourront être restitués sur la nouvelle carte à partir du n° client ou éventuellement de l'ancien n° de carte.

- Ticket papier (y compris billet sans contact) :
 - Pas de remplacement possible en cas de perte ou de vol.

- Carte Solidaire :

En cas de perte ou de vol, un duplicata pourra être délivré pour un coût de 4€ par carte à la charge de l'Utilisateur. La demande est à réaliser via le formulaire disponible sur le site BreizhGo.bzh.

- Carte Scolaire+ :

En cas de perte ou de vol, un duplicata pourra être délivré pour un coût de 8€ par carte à la charge de l'Utilisateur. La demande est à réaliser via le formulaire en ligne dont le lien est disponible sur le site BreizhGo.bzh.

- m-ticket : voir les CGVU de l'application m-ticket

b. Perte du justificatif d'achat

Aucun justificatif d'achat n'est délivré pour les titres unitaires.

Des attestations sont produites sur demande pour les abonnements, en envoyant un justificatif d'achat (via BreizhGo.bzh) avec le numéro de carte KorriGo.

c. Echange et remboursement

Tout abonnement mensuel entamé (c'est-à-dire déjà passé sur le valideur d'un car) ne peut faire l'objet d'un remboursement, même partiel.

Le remboursement d'un abonnement mensuel non utilisé peut être effectué par le transporteur concerné, sur simple demande du voyageur.

L'abonnement annuel peut être résilié sur demande du voyageur auprès de la gare routière dans laquelle il a été émis. Tout mois entamé est dû.

Les autres titres ne sont ni échangeables, ni remboursables.

Cas particulier du remboursement sur m-ticket

En cas, de mauvaise manipulation avérée liée à l'achat simultané de plusieurs titres par erreur un remboursement du reliquat de titres pourra être effectué. Les titres devront impérativement ne pas être utilisés.

En cas d'une activation de titre sans passage du car à l'heure prévu (validation à plus ou moins 15 min de l'heure de passage), une réactivation de titre pourra être proposée à l'usager. Pour éviter ce cas de figure, il est conseillé de ne valider qu'à la montée à bord.

Dans ces différents cas l'usager doit se manifester dans les 48h de mauvaise manipulation ou de l'activation du titre sans passage du car.

6. Cas particulier des lignes en accord de commercialisation avec SNCF TER

Pour les lignes :

- 7 Dinard-Rennes
- 9a Rennes-Fougères

- Titres disponibles : unitaires (plein tarif, -26 ans, solidaire et gratuité) sur les principaux trajets.
- Points de vente : guichets dans les gares ferroviaires bretonnes, sur les distributeurs de billets régionaux bretons, sur le site TER BreizhGo, SNCF Connect et les partenaires de SNCF (Trainline, etc.)

Voir les CGVU spécifiques sur le site TER.

7. Service clientèle

Pour toute information ou réclamation, l'Utilisateur peut contacter les services du réseau BreizhGo :

- Par internet : www.breizhgo.bzh, via le formulaire de contact
- Par téléphone : au 02 99 300 300

8. Politique de protection des données personnelles

En souscrivant à un service/tarif BreizhGo en Ille et Vilaine, vous acceptez que les informations recueillies soient utilisées afin de répondre à votre demande d'inscription au service de transport proposé par la Région Bretagne. Les données collectées sont destinées aux services concernés de la Région, et le cas échéant, à leurs sous-traitants et prestataires. Vous disposez du droit d'accéder aux informations qui vous concernent, notamment pour y apporter d'éventuelles corrections ainsi que du droit à la limitation du traitement et de définir des Directives relatives au sort des données à caractère personnel après votre décès. Vous disposez, également, du droit de vous opposer à tout moment, à ce traitement. Pour exercer ces droits, il vous suffit d'envoyer un mail à libertes@bretagne.bzh ou par courrier postal auprès du Délégué à la Protection des Données de la Région Bretagne, 283 avenue du Général Patton CS 21101 35711 Rennes Cedex 7. Pour tout complément d'information, sur la gestion de vos données personnelles, consultez la charte de confidentialité disponible sur www.breizhgo.bzh.

9. Modification du document

La présente version des CGVU est en application à compter du 10 octobre 2023.

La Région Bretagne se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour à tout moment, sans préavis ni information préalable des Utilisateurs, unilatéralement, les présentes CGVU au gré des changements ou additions effectués, afin notamment de se conformer à toutes évolutions légales, jurisprudentielles, éditoriales et/ou technique.

Les modifications à venir ne seront pas applicables aux ventes effectuées avant la date d'entrée en vigueur de ces modifications, sauf pour ce qui concerne les modalités relatives à l'utilisation des titres. Les modifications éventuellement apportées par la Région aux CGVU seront portées à la connaissance des Utilisateurs par leur simple mise en ligne. La Région invite donc tout Utilisateur à consulter régulièrement les CGVU. Tout nouveau Service intégrant de nouvelles techniques ou nouvelles caractéristiques améliorant la qualité des Services existants seront aussi soumis aux présentes Conditions générales, sauf disposition expresse contraire.

10. Loi applicable

Les présentes CGVU sont soumises à la loi française. Elles sont rédigées en langue française.